Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_020-DE

DC_2026_020

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

Secrétaire de séance : Madame MOUSSU Thérèse

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 49 Votants (dont 6 pouvoirs) : 55	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 23/01/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Jacqueline HAQUIN - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Erwann ROUGIER - VITRE,Nicolas KERDRAON - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Pascale CARTRON donne pouvoir à Elisabeth BRUN,Katia BONNANT donne pouvoir à Amand LETORT,Ludovic LE SQUER donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Jean-Luc DELAUNAY donne pouvoir à Stéphane DOUABIN,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Nathalie CLOUET,Marie-Renée SAILLANT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Jean-Luc DUVEL,André BOUTHEMY,Joseph JEULAND,Anne-Marie MORLIER,Frédéric MARTIN,Karine MOREL,Yves GUERIN,Joseph JOUAULT,Erick GESLIN,Pierre LEONARDI,Danielle MATHIEU,Christophe LE BIHAN,Fabrice HEULOT,Jean-Yves BESNARD,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_020-DE

DC_2026_020

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

- Autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) - Mise à jour des AP/CP

Le Vice-Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°2025_289 du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2026 ;
Vu la dernière délibération du conseil d'agglomération n°DC_2025_ 047 du 20 mars 2025, mettant à jour les AP/CP ;

Considérant que conformément aux dispositions réglementaires précitées :
- Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;
- Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense à dimension pluriannuelle ;
- Cet instrument de pilotage financier favorise une gestion pluriannuelle des investissements calée sur la réalité physico-financière des projets, en rendant plus souple la réalisation budgétaire des programmes ;
- L'autorisation de programme (AP) est la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation ;
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice ;
- L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire ;

Considérant l'intérêt et la faisabilité de présenter certaines opérations d'investissement majeures en AP/CP ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les AP/CP au titre des CP 2026, concomitamment aux votes des budgets primitifs 2026 ;

Il vous est proposé d'actualiser les AP/CP comme suit :

Budget principal										
N° AP	Libellé AP	Opération budgétaire de	Montant AP en € TTC	Crédits de paiements (CP en € TTC) prévisionnels						
				< 2025	Mandaté 2025	2026	2027	2028	2029	2030
2021-1	Extension CRALP	12099016	1 246 323,32	1 236 323,32	587,30	9 412,70				
2022-3	Dév-Eco / Aide à l'immobilier d'entreprise	12099025	1 558 107,02	1 460 190,89	49 916,13	48 000,00	-	-	-	-
2023-4	Schéma cyclable	12099026	1 800 000,00	120 297,43	189 398,95	910 068,20	580 235,42			
2024-5	Contrat local de santé	12099027	600 000,00	110 173,93	50 000,00	200 000,00	239 826,07			
2024-6	PLH	12099028	10 000 000,00	1 439 723,00	1 236 031,72	1 763 260,86	1 750 000,00	1 700 000,00	1 650 000,00	460 984,42
2024-8	Schéma Directeur Eaux Pluviales Urbaines (EPU	12099029	1 080 000,00	339 545,10	174 456,13	565 998,77				
2024-7	Rénovation Château-Marie	12099030	8 105 000,00	351 530,14	611 972,72	4 285 000,00	2 856 497,14			
Budget annexe des piscines										
N° AP	Libellé AP	Opération budgétaire de	Montant AP en € HT	Crédits de paiements (CP en € TTC) prévisionnels						
				< 2025	Mandaté 2025	2026	2027	2028	2029	2030
2011-2	Nouvelle piscine de la Guerche de Bretagne	12007006	10 208 668,04	10 140 805,61	67 862,43	-				
Budget autonome de l'assainissement										
N° AP	Libellé AP	Opération budgétaire de	Montant AP en € HT	Crédits de paiements (CP en € TTC) prévisionnels						2030
				< 2025	Mandaté 2025	2026	2027	2028	2029	2030
2024-9	Schéma Directeur EU Eaux Usées	12004006	1 100 000,00	414 513,78	238 846,91	446 639,31				

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_020-DE

DC_2026_020

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 55

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 55**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 30/01/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

La Secrétaire de séance,
Thérèse MOUSSU

Signé par : Thérèse MOUSSU
Date : 02/02/2026
Qualité : 8e vice-présidente : Thérèse Moussu

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.